



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION LORRAINE

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Affaire suivie par Sarah MOREAU
☎ 03.87.17.96.31
mel : sarah.moreau@lorraine.pref.gouv.fr

Chrono n° 173

Reçu le :

23 FEV. 2015

Destinataire : O. Guignepain

Copies : J. Mougeot + F. Fils
+ E. Chretien

000254

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE

à

Monsieur le Directeur
de Réseau de Transport d'Electricité Est
Système Electrique Est
8 bis Rue de Versigny
B.P. 10110
54602 VILLERS-LES-NANCY cedex

METZ, le 19 février 2015

OBJET : Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Lorraine.

REF : Votre courrier du 14 janvier 2015

P.J. : 1 arrêté

Je vous prie de trouver, sous ce pli, copie conforme de l'arrêté SGAR n°33 en date du 18 février 2015 portant modification du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Lorraine.

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE,
Pour le Préfet de la Région Lorraine
Par délégation
La Chargée de mission

Aline GILL



PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE

Arrêté SGAR n° 2015- 33 en date du 18 FEV. 2015

portant modification du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Lorraine

Le Préfet de la région Lorraine
Préfet de la zone de défense et de sécurité Est
Préfet de la Moselle
Chevalier dans l'ordre national de la légion d'honneur
Chevalier dans l'ordre national du mérite

Vu le Code de l'Énergie, et notamment ses articles L321-7, L342-1, L342-12 ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 71 ;

Vu le décret n°2014-760 du 2 juillet 2014 modifiant le décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 relatif aux schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables ;

Vu le décret n°2012-533 du 20 avril 2012 relatif aux schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 31 mai 2012 nommant M. Nacer Meddah préfet de la région Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet de la Moselle ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 20 décembre 2012 validant le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de la région Lorraine et le Schéma Régional Eolien ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-362 du 14 novembre 2013 portant approbation du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°239 du 25 juillet 2014 portant modification du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Lorraine ;

Vu la demande de modification du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Lorraine en date du 14 janvier 2015 déposée par RTE ;

Considérant que les modalités de transfert entre poste d'un même schéma de raccordement sont détaillées dans les documents techniques de référence, et dans la mesure où il n'y a aucune modification de la capacité totale réservée et de la quote-part ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1er :

Le schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables est modifié comme suit :

- le seuil de puissance des installations pris en compte dans le schéma est modifié conformément aux dispositions du décret n°2014-760.
- l'article 7.3 "Evolutions du schéma" figurant dans le schéma validé est supprimé ; les modalités de transfert étant dorénavant définies dans le décret n°2014-760.

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Lorraine.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31, Avenue de la Paix – BP 51038 – 67070 STRASBOURG CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le Préfet,



Nacer MEDDAH

POUR COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Pour le Préfet,

L'Attachée

Chef du Pôle de Coordination Régionale

Esatrice PRADAYROL-MARTINELLI